

QUEL DESTIN POUR LA BORIE ?

■ Le site de La Borie a été le lieu d'une lutte emblématique dans les années 87/93 contre la construction d'un barrage qui aurait dévasté la Vallée Française, située à la limite du Gard et de la Lozère, en Cévennes. Ce site redevient aujourd'hui un sujet de lutte entre intérêts privés et intérêts communs...

Par Pierre Péguin (N&P) et Christian Sunt (Fruits oubliés)

Fin des années 80, début des années 90, l'objectif officiel de la construction du barrage de La Borie était l'irrigation des cultures du Bas-Languedoc. Pour les décideurs départementaux, il s'agissait en fait de sauver de la faillite la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc (BRL). À l'époque, la mobilisation populaire a été très importante, stimulée par 80 % d'opposition au projet lors du référendum des habitants des communes concernées (St-Étienne-Vallée-Française, St-Jean-du-Gard, Mialet). Réunissant cévenols « de souche », « néoruraux », protestants attachés à la « vallée des camisards » et écologistes, cette lutte, riche en manifestations et événements, n'a pas été exempte de violences. Elle a été marquée par l'incendie de bulldozers arrivés sur place pour démolir les maisons. L'abandon du projet fut l'une des premières victoires écologiques dans le domaine de la protection des cours d'eau. Sur la lancée de ce succès, ses acteurs ont cherché en vain à ce que ce lieu reste un bien « commun », échappant à la privatisation au bénéfice de la population. Aujourd'hui l'occasion nous est enfin donnée de concrétiser cet espoir. Ce site, sauvegardé grâce à des mobilisations ponctuelles, est mis en vente par la Mairie de Saint-Jean-du-Gard, qui en est l'actuelle propriétaire. Pour rendre à La Borie sa vocation agricole, de lieu d'accueil et de partage, pour permettre à tous de se réapproprier cet espace, s'y promener, s'y baigner, et participer à une démarche de recherche d'autosubsistance, la Société Civile Immobilière dénommée « SCI La Borie » a été créée.

Lancement d'un large appel à souscription

Pour une somme évaluée à 350.000 euros, cette SCI financera le projet de « Tiers-Lieu rural, La Borie » par l'achat et la mise aux normes d'un ensemble de deux bâtiments placé à l'entrée de La Borie, qui symboliquement a été le siège de la lutte contre le barrage.

L'ensemble du projet d'acquisition du reste du site de La Borie est cohérent : l'association Terre de Liens achètera les terres et une des maisons pour y installer et loger deux agriculteurs ayant déposé un projet agricole cohérent. Une des autres maisons sera achetée par un couple qui en est déjà locataire afin qu'ils puissent y poursuivre leur activité agricole. La création de ce Tiers-lieu s'inscrit dans des démarches qui semblent aujourd'hui prioritaires, à savoir comment se nourrir, s'habiller, se loger, se chauffer, se soigner, grâce à un usage sobre et économe des ressources locales. Il offrira la possibilité de soutenir les échanges, mutualiser les moyens, regrouper les compétences et favoriser de nouvelles expérimentations pour développer quatre axes prioritaires :

- collecte des savoirs et savoirs faire ;
- expérimentation et partage ;
- formation et accompagnement ;
- mobilisation citoyenne des habitants des Cévennes.

L'organisation, la gestion et le financement des activités du Tiers-lieu seront confiés à une association locataire des bâtiments. Le Tiers-lieu La Borie mettra à disposition du matériel, un espace de convivialité, un centre de ressources et de documentation, des ateliers mutualistes et coopératifs. Les activités se feront dans le souci de réduire notre empreinte écologique dans l'utilisation de l'outillage, dans la production et la consommation d'énergie, dans la construction et la rénovation de l'habitat, l'utilisation des matériaux...

Les domaines d'action concernent à la fois les productions agricoles et forestières, l'artisanat, l'énergie et les ressources (en particulier l'étude des ressources hydrauliques avec le partenariat souhaité de l'École des Mines d'Alès).

Pour se constituer, le Tiers-lieu La Borie peut d'ores et déjà s'appuyer sur des réseaux locaux agricoles et solidaires, sur la participation de l'Université Rurale des Cévennes (avec son réseau d'universitaires et de praticiens de terrain), le soutien de nombreuses associations et de particuliers.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant l'urgence de concrétiser ce projet pour permettre à La Borie de rester dans le patrimoine collectif, persuadés que la sauvegarde et la mise en valeur de ce site exceptionnel le vaut bien.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant l'urgence de concrétiser ce projet pour permettre à La Borie de rester dans le patrimoine collectif

Devenez Membre Souscripteur de la SCI La Borie

Par l'achat, a minima, d'une part pour un montant de 100 euros, les souscriptions doivent être envoyées à SCI La Borie, chez Michel Launay, le Moulinet, 30270 St-Jean-du-Gard, à l'ordre de Maître Marion Boixadera, notaire. Elles ne seront encaissées que lors de l'acte d'achat effectif.

Pour tous renseignements complémentaires :

contactsci@laborieencevennes.fr
ou <https://laborieencevennes.fr/>